**APPEL A MANIFESTATION D’INTERET**

**L’innovation pour répondre aux enjeux de sécurité et de surveillance maritime dans les parcs éoliens offshore**

**Règlement de consultation**

[PROMOTEUR DE L’AMI : IBERDROLA France / Ailes Marines SAS 3](#_Toc209104808)

[ORGANISATEUR DE l’AMI : Pôle Mer Bretagne Atlantique 3](#_Toc209104809)

[THEME DE L’AMI 4](#_Toc209104810)

[CRITERES D’ELIGIBILITE 5](#_Toc209104811)

[CRITERES D’EVALUATION 6](#_Toc209104812)

[PROCEDURE DE SELECTION 6](#_Toc209104813)

[CALENDRIER 7](#_Toc209104814)

[ENGAGEMENTS DES CANDIDATS 8](#_Toc209104815)

[ENGAGEMENTS DES LAUREATS 8](#_Toc209104816)

[ENGAGEMENTS D’AILES MARINES ET DES MEMBRES DU JURY 8](#_Toc209104817)

[CONTACT 8](#_Toc209104818)

# PROMOTEUR DE L’AMI : IBERDROLA France / Ailes Marines SAS

En France depuis 2001, IBERDROLA, acteur international de la transition énergétique, a pour ambition de s’inscrire durablement sur le territoire français, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables. A ce titre, Il développe, construit et exploite plusieurs projets, dont le parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc, développé par Ailes Marines, société détenue à 100% par IBERDROLA.

Lauréate en avril 2012 de l’appel d’offres n°2011/S 126-208873, Ailes Marines est en charge du développement, de la construction et de l’exploitation du parc éolien en mer, dans la zone définie par l’État français, au large des côtes costarmoricaines.

Le parc éolien en mer de Saint-Brieuc, en service depuis juin 2024, est composé de 62 éoliennes Siemens Gamesa Renewable Energy de 8 Mégawatts, pour une puissance totale de 496 Mégawatts.

Les turbines sont réparties sur une surface de 75 km², l’éolienne la plus proche étant située à 16,3 km des côtes bretonnes. La production d’énergie représente 1 820 Gigawattheures, soit l’équivalent de la consommation électrique de 835 000 habitants. Compris.

Acteur responsable de la transition énergétique, IBERDROLA a toujours exprimé sa volonté de soutenir le développement des territoires et de renforcer les activités économiques de la Bretagne, et tout particulièrement celles des Côtes d'Armor.

[Le programme IBReizh](https://ailes-marines.bzh/le-programme-ibreizh/), permet à des projets économiques locaux d’être accompagnés dans leur développement, par des co-financements Ailes Marines et autres financeurs.

Cette action s’inscrit dans le prolongement des engagements initiaux d’IBERDROLA/Ailes Marines notamment sur l’ancrage territorial du projet.

# ORGANISATEUR DE l’AMI : Pôle Mer Bretagne Atlantique

Pôle de compétitivité dédié à l’économie de la mer, le Pôle Mer Bretagne Atlantique est un animateur de l'écosystème maritime et un promoteur de l’innovation collaborative au service de la croissance bleue.

Avec un réseau de plus de 400 acteurs regroupant des grands groupes, PME, centres de recherche et d’enseignement supérieur, il conduit de nombreuses actions événementielles et d’influence : labellisation de projet, participation à des salons et des missions internationales ou organisation d’événements thématiques.

Grâce à ces actions, le Pôle Mer contribue activement à faire émerger des solutions performantes et compétitives dans tous les domaines d’activité maritime.

Sa mission principale est ensuite l’accompagnement de ces projets dans leurs développements : conseil, expertise, mise en relation, financement, visibilité et valorisation.

# THEME DE L’AMI

**Thème : Solutions innovantes pour répondre aux enjeux de sécurité et de surveillance maritime dans les parcs éoliens offshore**

Les parcs éoliens en mer, en pleine expansion, soulèvent de nouveaux défis en matière de **surveillance maritime**. Exposés à des conditions météorologiques spécifiques au milieu marin, à des risques d’intrusion, de malveillance ou d’accidents nautiques, ces sites stratégiques nécessitent une vigilance accrue et la mise en place de dispositifs adaptés pour garantir la protection des infrastructures, du personnel et de l’environnement marin.

**La** **sûreté et la sécurité maritime**, relevant des prérogatives régaliennes, impliquent une coordination étroite entre acteurs publics et privés. En matière de sécurité, l’exploitant du parc éolien est responsable des activités de maintenance et d’exploitation du parc éolien et rend compte de celles de ses sous-traitants aux services de l’Etat. Si la sûreté est une prérogative régalienne, l’opérateur demeure toutefois intéressé par ces problématiques.

C’est pourquoi, en matière de surveillance maritime, les besoins à adresser se situent sur les périmètres suivants :

* Périmètre géographique : celui du parc éolien en mer et de ses approches ;
* Infrastructures de surface et sous-marines (fondations, câbles, navires de maintenance, etc) ;
* Besoins opérationnels : détection, levée de doute, soutien aux interventions, appui à la gestion de crise.

Dans ce contexte, cet appel à projets vise à faire émerger des solutions innovantes, crédibles et expertisées, pour renforcer la **protection** et le **contrôle** de ces infrastructures en mer.

Les solutions recherchées devront répondre à l'un ou plusieurs des besoins suivants, sans que cela soit limitatif :

* Améliorer la surveillance des activités maritimes autour et au sein des infrastructures des parcs éoliens offshore (jackets, câbles, navires de maintenance, etc) pour atténuer les risques liés à la navigation (intrusions, collisions et accidents techniques par exemple) ;
* Permettre la détection anticipée des routes de collision avec des navires (calcul de trajectoire, par exemple) ;
* Renforcer les communications entre les navires et les installations offshore pour informer des opérations en cours ;
* Mettre en œuvre des systèmes innovants de gestion de crise pour rationaliser la réponse d’urgence et la coordination entre les parties prenantes en temps réel, et aider à la décision ;
* Prendre en compte et traiter les risques nouveaux en matière de sécurité comme de sûreté.

Les solutions recherchées devront répondre à l'une ou plusieurs des fonctions suivantes, sans que cela soit limitatif :

* Systèmes autonomes de surveillance maritime (drones, dispositifs sous-marins, bouées intelligentes) ;
* Technologies de détection et d’analyse en temps réel (IA, vision par ordinateur, capteurs connectés) ;
* Plateformes d’intégration et de gestion centralisée des données de sécurité et de navigation ;
* Outils de communication et d’alerte pour les équipes en mer et à terre ;
* Dispositifs de prévention des intrusions ou des abordages non autorisés ;
* Solutions de simulation et de formation à la sécurité maritime (risques spécifiques dans les parcs éoliens en mer) pour les professionnels du secteur et les usagers ;
* Etc.

Des précisions pourront être apportées par IBERDROLA lors des auditions des candidats présélectionnés. La (ou les) solution(s) sélectionnée(s) pourra(ont) prévoir le développement d’un démonstrateur ou d’une expérimentation grandeur réelle dans le parc éolien en mer de Saint-Brieuc ou d’autres parcs du groupe IBERDROLA à l’international.

# CRITERES D’ELIGIBILITE

Les candidatures pourront émaner de tous types d’entreprises (microentreprise, TPE, PME, ETI, GE) ou organisations (associations, ONG, établissement de formation ou de recherche), voire de personnes physiques, seules ou en groupement. Dans le cadre d’une candidature en consortium, les partenaires doivent désigner un porteur habilité à les représenter.

Les candidats pourront proposer des briques technologiques en mesure de répondre à tout ou partie des besoins exprimés dans le cadre de l’AMI.

**Détail des coûts éligibles :**

Ci-dessous le détail des coûts éligibles dans le cadre de la subvention allouée par Ailes Marines aux lauréats (voir paragraphe “Prix”)

* Les frais de personnel : chercheurs, ingénieurs, techniciens et autres personnels d’appui employés pour le projet ;
* Les coûts des instruments et du matériel utilisés pour le projet. Lorsque ces instruments et ce matériel ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie dans le cadre du projet, seuls les coûts d’amortissement correspondant à la durée du projet, calculés conformément aux principes comptables généralement admis, sont jugés admissibles ;
* Les dépenses de sous-traitance ; dans la limite de 30% des dépenses éligibles du projet ;
* Les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et des brevets achetés ou pris sous licence auprès de sources extérieures à des conditions de pleine concurrence, ainsi que les coûts des services de conseil et des services équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet ;
* Les études de faisabilité ;
* Les frais de mission.

# CRITERES D’EVALUATION

Les dossiers seront évalués suivant les 5 critères suivants :

1. Pertinence vis-à-vis des objectifs visés, caractère innovant ;
2. Calendrier de développement et de mise en œuvre, maturité des briques technologiques ou de la solution ;
3. Impacts : retombées économiques locales, effets sur l’acceptabilité de l’éolien marin et autres effets positifs induits ;
4. Faisabilité d’installation, d’exploitation ou d’utilisation ; capacité de déploiement et/ou d’industrialisation ; viabilité, fiabilité et durabilité de la solution ;
5. Efficacité économique estimée : ratio coût/bénéfice de la solution y compris coût d’industrialisation

# PROCEDURE DE SELECTION

Les dossiers de candidatures sont accessibles via le lien suivant : <https://www.pole-mer-bretagne-atlantique.com/opportunites-app-ami/securite-surveillance-maritime-des-parcs-eoliens-en-mer>

Les candidats soumettront un dossier de candidature par thème, complété par tout document, brochure, descriptif permettant d’évaluer la pertinence de la solution par rapport aux critères d’évaluation. L’ensemble devra néanmoins rester relativement synthétique.

Le dépôt des candidatures s’effectuera par mail à l’adresse suivante jusqu’à la date de clôture indiquée au paragraphe “calendrier” : AMI\_Iberdrola@polemer-ba.com

Tous les dossiers de candidatures remplissant les conditions du présent règlement seront examinés par Ailes Marines afin de réaliser une présélection des solutions en fonction des critères d’évaluation. Les candidats présélectionnés seront contactés afin de présenter oralement leur projet devant le jury. A l’issue de ces auditions, le jury désignera les lauréats. Ses décisions seront sans appel.

Un jury sera constitué avec des représentants du Pôle Mer Bretagne Atlantique et d’Ailes Marines. Il pourra également comprendre des représentants reconnus d’Iberdrola et du monde scientifique. Sa composition précise sera communiquée au plus tard quelques jours avant les auditions des candidats présélectionnés A noter que les membres du jury auront préalablement signé un accord de confidentialité.

# CALENDRIER

Le calendrier indiqué ci-dessous est susceptible d’être modifié, les candidats déclarés seront informés de toute modification et celles-ci seront publiées par le Pôle Mer Bretagne Atlantique :

* Lancement : **19 septembre 2025**
* Webinaire de présentation, session d'échanges et Questions/Réponses : **3 octobre 2025** à 14h. Lien d’inscription au webinaire.
* Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **19 novembre 2025**
* Annonce des candidats présélectionnés : **9 décembre 2025**
* Audition des candidats présélectionnés par le jury à Brest/Binic-Etables-sur-Mer (visioconférence possible en cas d’impossibilité de se déplacer) : **9 janvier 2026**
* Annonce officielle des Lauréats : **Janvier 2026**

Présentation par les lauréats de leur solution sur le salon SEANERGY, les 19-20 mai 2026 à Nantes.

La période de réalisation des projets ne pourra pas excéder 24 mois.

PRIX

Les lauréats de cet AMI pourront bénéficier des aides et soutiens suivant :

* Dotation pouvant aller jusqu’à 100 000 € par solution si validée par Ailes Marines. Cette dotation sera allouée aux lauréats sous forme de subvention à hauteur de 50% des coûts éligibles (cf. détail des coûts éligibles p.4).
* Présentation de la solution lors d’une session dédiée du salon SEANERGY en 2026.
* Examen technique et étude de faisabilité de la solution par des experts du groupe Iberdrola en vue de qualifier, le cas échéant, la solution.  Soutien du groupe Iberdrola à la structuration du projet.
* Possibilité de tester la solution au sein du parc éolien offshore au large de la Baie de Saint-Brieuc. Dans un second temps, si la solution est éprouvée et répond à un besoin identifié, son intégration potentielle dans le parc éolien offshore de Saint-Brieuc et d'autres parcs éoliens offshore construits par Iberdrola en Europe et à l'étranger pourra être envisagée.

# ENGAGEMENTS DES CANDIDATS

En soumettant une candidature, vous déclarez être titulaire de l’ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires au développement de la solution que vous proposez.

Vous déclarez et garantissez que toutes les informations contenues dans votre candidature et toutes les informations que vous communiquerez sont à votre connaissance véridiques et complètes, que vous avez le droit de soumettre la candidature, que celle-ci est déposée par une personne habilitée à vous engager, que vous avez le droit de divulguer les informations qu'elle contient en votre nom ou au nom des personnes et entités que vous spécifierez dans la candidature et que votre solution (à la fois les informations utilisées, le contenu de la solution et les technologies/méthodes/idées sous-jacentes, décrites ou non, qui sont ou seront utilisées) :

* Ne contient pas de codes malveillants, tels que des virus, des logiciels malveillants, des bombes à retardement, des robots d'annulation, des vers, des chevaux de Troie ou d'autres programmes ou informations potentiellement dangereux ;
* N'enfreint pas et n'enfreindra les lois et règlements d’aucun Etat, ni des accords de confidentialité ou autres accords applicables ;
* Ne déclenchera aucune obligation de déclaration, de versement de redevance ou d’autre obligation envers un tiers quelconque.

La violation de l’une des déclarations et garanties énoncées ci-dessus entraînera l'invalidité de la candidature correspondante.

# ENGAGEMENTS DES LAUREATS

Les Lauréats s’engageront à faire mention du promoteur de l’AMI dans toutes leurs actions de communication relatives à la solution retenue.

Les Lauréats s’engageront à participer aux cotés des organisateurs aux évènements organisés à l’occasion des étapes mentionnées au calendrier.

# ENGAGEMENTS D’AILES MARINES ET DES MEMBRES DU JURY

Un engagement de confidentialité sera signé par Ailes Marines et les experts qui interviendront dans l’évaluation des dossiers pour garantir une complète confidentialité de leur contenu.

Des accords complémentaires spécifiques seront signés avec les lauréats, adapté à la nature des projets.

# CONTACT

Pour toutes information veuillez transmettre vos questions à l’adresse suivante : AMI\_Iberdrola@polemer-ba.com